

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 85 (1949)

**Heft:** 31

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# EDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE

**PARTIE CORPORATIVE :** *Congrès de Nancy.* — *Vaud : Assemblée des présidents.* — *Encore la collecte « Aide à l'Europe ».* — *Postes au concours.* — *Genève : Théâtre de la Comédie.* — *Enfin quelque chose de constructif !* — *Neuchâtel : Nécrologie.* — *Jura : Après les vacances...* — *Section de Delémont.*

**PARTIE PÉDAGOGIQUE :** *Ernest Briod : Documentation, savoir, culture.* — *Anne Magnenat-Bourquin : La musique et la rééducation des enfants.* — *C. Vaucher : Le problème de la communauté à l'école.*

## PARTIE CORPORATIVE

### CONGRÈS DE NANCY

du Syndicat national de l'Union française

(Voir Bulletin No 30, du 27 août 1949)

La majorité du Bureau voit son point de vue attaqué par les uns, défendu par les autres. Ceux-ci exigent que les instituteurs ne se coupent pas de la classe ouvrière, ceux-là protestent contre un décret Meyer qui supprime les allocations aux familles dont les enfants totalisent plus de quatre absences par mois. Un autre propose d'envoyer au Chef du gouvernement un télégramme de protestation et d'entreprendre une campagne de presse. Quelques-uns reprochent à Aigueperse d'oublier le tripartisme, de faire une politique personnelle, d'avoir manqué les occasions d'intervenir ; mais aussitôt après, d'autres rendent hommage à la téna-cité, à l'honnêteté et à la modestie du secrétaire général. Je cite ces faits pour montrer l'apréte de la lutte, la divergence des avis et l'énergie mise à les exprimer. Ils m'ont plu, le courage, l'enthousiasme et l'ardeur oratoire de plusieurs jeunes de vingt ou vingt-cinq ans montés à la tribune pour demander qu'on encourage les normaliens dont plusieurs seront exilés de leur département parce qu'ils n'y trouveront pas d'emploi, ou pour exiger audacieusement la paix et l'union du prolétariat contre la guerre et le capitalisme. Unanimement, on proclame la nécessité de renforcer l'action laïque, on demande au gouvernement qu'il adopte une meilleure politique coloniale afin que les territoires d'outre-mer ne deviennent pas des bases d'agression. Il va sans dire, et on l'a compris : les passions politiques interviennent ; on est pour ou contre le Congrès des partisans de la paix, pour ou contre l'Amérique ou la Russie.

De quoi fut-il encore question ? d'une brochure d'inspiration gouvernementale au sujet de l'enseignement sexuel, du journal « L'Ecole libératrice » dans lequel on voudrait davantage d'information syndicale ou, de la part des jeunes, plus de leçons pratiques, et des fiches. La répression à l'endroit des mineurs inspira elle aussi les orateurs.

Mlle Pierrette Rouquet, membre du Bureau, est la responsable des questions d'outre-mer. Elle répond. De même Aigueperse, toujours calme, pour l'ensemble du rapport moral. Mieux vaut, dit-il, une politique

réaliste qu'une politique spectaculaire. Ce rapport moral, mis aux voix, l'emporta par 750 contre 375 favorables à l'action dans la CGT et 162 partisans de l'Ecole émancipée qui auraient aimé le regroupement dans une seule centrale. (Quelques dizaines d'abstentions). L'autonomie du Syndicat national est ainsi maintenue.

Le poète **Roger Denux** présente un solide rapport sur les classes de fin d'études. Il s'agit du Certificat d'études primaires. L'auteur constate que les employeurs demandent une bonne culture générale, un esprit éveillé, un mécanisme plus sûr des opérations et, pour les employés de bureau, une meilleure orthographe ! Attention aux recettes et formules qui ne tiennent pas compte de la psychologie, du caractère de l'enfant et qui risquent d'en faire un inadapté. Méfions-nous de toute notion qui peut bien s'emmager dans la mémoire, mais qui n'a aucune valeur éducative. Rappelons-nous que tous ne poursuivront pas leurs études. « Pour faire un bon paysan, un bon mécano, le plus sûr est encore de former un homme. » Que l'enseignement ne soit point livresque ! Formons des enfants libres et cultivés, capables d'initiative garantissons la liberté de la pensée ! L'enfant restera-t-il dans le milieu où il fut élevé ? Il faut ouvrir ses regards sur un horizon plus large. Il n'en demeure pas moins que le milieu est fertile en points d'appui : village, commune, quartier, canton. Mais si le milieu est le point de départ de l'enseignement, il ne saurait en être la fin. Le rapporteur montre le jeune collègue sortant de l'Ecole normale et s'en allant dans un village perdu, devant une classe mixte formée d'élèves de 5 à 14 ans, avec les multiples tâches que sa fonction comporte. Il ne faut donc pas un programme national au caractère impératif. Ce programme général doit être applicable dans les classes à tous les cours, il conviendrait que les épreuves de certificats fussent choisies dans ce programme. Selon une parole de J. Ferry, la manière dont on cultive importe plus que l'étendue de ce qu'on cultive. Il s'agit de voter une motion de réforme faisant participer davantage le Syndicat national et particulièrement les maîtres à la préparation des épreuves, aux divers organes, et cela avec voix délibérative. Il faudrait aussi plus d'homogénéité dans la correction des épreuves. C'est par la qualité de leur enseignement que les maîtres défendront l'école laïque.

Le débat amène quelques interventions concernant la formation professionnelle. **Delanoue** remarque qu'il est une minorité qui n'envisage encore que le profit. C'est là un problème social. Il faut connaître le milieu pour le transformer, car si, dans l'école, les enfants sont égaux, ils ne le seront plus après.

(A suivre.)

*A. Chevalley.*

## **VAUD**

### ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS

Elle eut lieu le 9 juillet. Tous les districts étaient représentés. C'est dire l'intérêt que suscitent ces réunions d'informations réciproques.

Les maîtresses ménagères n'étaient pas satisfaites de leur situation. Leur recours fut accepté. Elles seront placées dans une classe supérieure.

Il reste 5 000 exemplaires de la brochure « Instruis l'enfant ». Ce solde sera réparti entre les sections et vendu au prix de 20 ct.

Le comité reçut, par l'intermédiaire de M. Bovet, architecte, une demande de la Direction des Postes qui désire que nous construisions un bureau de quartier sur la parcelle attenant au bâtiment que possède la Caisse de secours. Le comité, en ce moment, étudie cette question. Si cette construction est rentable, il convoquera une assemblée des délégués pour qu'elle prenne une décision.

M. Bonifay renseigna les présidents sur les résultats de l'entrevue que le comité eut avec M. Oguey, chef du Département, à propos des examens (voir Bulletin No 30), et sur la question du « Plein effet ».

M. A. Chevalley fit un exposé sur le projet de loi de la nouvelle caisse des retraites et le caissier donna un aperçu de l'état des cédules. Durant la période 1941-1949, il fut accordé 71 cédules pour un montant de 44 800 fr. (moyenne 631 fr.). Il fut remboursé 39 cédules pour un montant de 27 885 fr. Il reste actuellement en cours 32 cédules pour un montant de 16 515 fr.

D. K.

#### ENCORE LA COLLECTE « AIDE A L'EUROPE »

Dans le Bulletin No 12, nous avons lancé un appel en faveur de cette collecte. Cet appel suscita des réactions fort diverses. De nombreux collègues ont magnifiquement répondu. Deux districts ont envoyé une somme correspondant à environ 10 fr. par collègue. Un collège de Lausanne, à lui seul, versa 300 fr. Nous ne citons pas ces chiffres pour mettre en évidence notre générosité. Non ! semblable publicité ne fut et ne sera jamais notre fait. Ces chiffres, cependant, nous permettent de rappeler à ceux qui n'auraient pas été renseignés ou qui l'auraient oublié, qu'ils peuvent encore verser leur obole à leur président de section. Nous prions les présidents d'envoyer, le plus tôt possible, la somme réunie à notre caissier.

Nous pensons que la situation matérielle qui nous est actuellement faite, permet à chacun d'entre nous de songer quelque peu à ceux pour qui demain est toujours une affreuse incertitude.

D. K.

#### POSTES AU CONCOURS

*Jusqu'au 9 septembre*

**Bellerive.** Instituteur à Cotterd.

**Colombier s/Morges.** Maîtresse semi-enfantine. Logement au collège. Entrée en fonctions au début de novembre prochain.

**Grandcour.** Deux institutrices primaires. Entrées en fonctions le 1er novembre 1949.

**Orny.** Maîtresse semi-enfantine. Entrée en fonctions le 1er novembre 1949.

*Jusqu'au 13 septembre*

**Le Chenit.** Instituteur primaire au Sentier. Entrée en fonctions le 1er novembre.

#### GENÈVE THEATRE DE LA COMÉDIE - SAISON 1949-50

Cette année encore, la Comédie nous offre des abonnements à des prix particulièrement avantageux, à la condition que nous en prenions 10 au moins.

Ces abonnements, valables le vendredi ou le dimanche soir donneront droit à 15 spectacles, dont 5 avec grandes vedettes. En voici le tarif :

<i>Rez-de-chaussée :</i>	Stalle d'orchestre ou fauteuil	Fr. 60.—
	Stalle de parterre	45.—
	Parterre	35.—
<i>1re galerie :</i>	Cordon	50.—
	Autres rangs	44.—
	Loges	50.—
<i>2ème galerie :</i>	Cordon	32.—
	Autres rangs	26.—
<i>Amphithéâtre :</i>	Premier	17.50
	Deuxième	14.—
	Troisième	12.—

Les anciens abonnés ont été avisés personnellement que, s'ils désiraient conserver leurs places de l'an dernier, ils devaient écrire à la Comédie avant le 2 septembre. A partir de cette date, les places sont réparties au fur et à mesure des demandes.

La location elle-même sera ouverte à la Comédie :

du 5 au 8 septembre pour les anciens abonnés ;  
à partir du 9 septembre pour les nouveaux abonnés.

Tous les collègues qui s'inscriront à la Comédie pour un abonnement voudront bien me le faire savoir.

**A. Neuenschwander,  
rue J. Grosselin 9, Genève-Acacias.**

#### ENFIN QUELQUE CHOSE DE CONSTRUCTIF !

Les vives critiques exprimées contre les journaux illustrés pour enfants ont abouti. En France, en Suisse romande, on s'est mis à les contrôler, à les interdire.

Mais, jusqu'ici, rien pour les remplacer !

Or, l'*« Ecolier romand »* se lance dans l'aventure. Il veut offrir aux aînés (10 à 16 ans), un journal bien à eux. Il demande pour cela la collaboration des maîtres. Des équipes se sont créées à Lausanne et Neuchâtel.

Que les maîtres genevois qui s'intéressent à la chose s'annoncent sans tarder à notre collègue Dessoulavy, 21, route de Chêne, Genève.

### **NEUCHATEL**

#### NÉCROLOGIE

Au cours des vacances, les derniers devoirs ont été rendus à deux collègues, toutes deux en activité de service et membres actifs de la Pédagogique.

**Mlle Sylva Siegrist** est décédée au Locle, à la suite d'une intervention chirurgicale. D'abord institutrice aux Petits-Ponts, puis au Locle où elle dirigeait la classe des Calames, Mlle Siegrist était une maîtresse aimée et

estimée de chacun. Aux Petits-Ponts, où elle habitait avec sa mère, un incendie, l'an passé, détruisit tout leur avoir et fournit à la S.P.N. et à plusieurs collègues romands l'occasion d'un geste de solidarité dont la défunte s'était montrée vivement touchée. Et maintenant elle repose au cimetière du Locle, localité où elle venait d'être appelée par la commission scolaire.

Nous présentons à sa famille et tout particulièrement à sa mère si douloureusement frappée nos sentiments de profonde sympathie.

**Mlle Esther Degoumois**, institutrice à **Montmollin** puis à **Neuchâtel**, au collège du Vauseyon, s'est noyée au cours d'une promenade solitaire sur le lac.

Au crématoire de Beauregard, le Dr Chable, président de la commission scolaire rappela la carrière pédagogique de la défunte et lui adressa un dernier adieu au nom des autorités communale et cantonale. A son tour, le président de la section de Neuchâtel exprima à la famille en deuil la sympathie de tous les collègues.

Nos pensées s'en vont avec émotion vers ces compagnes de travail trop tôt disparues !

S. Z.

## JURA

### APRÈS LES VACANCES...

... nous reprenons nos correspondances jurassiennes. Nous prions les sections d'y penser en leur répétant que nous serons toujours heureux de leur faire place dans notre organe corporatif romand.

### SECTION DE DELÉMONT

Cette section vivante a tenu son synode d'été en juillet. Relevons tardivement et simplement la magistrale visite des participants à l'Etang de la Gruyère, près de Saignelégier, sous la conduite de M. le Dr Marcel Joray, de la Neuveville.

Nos collègues romands apprendront avec intérêt qu'en ces lieux perdus existe un impressionnant paysage des pays nordiques où la forêt de pins des marais, les colonies de bouleaux nains, les aïrelles, les tapis de sphaignes, les lichens variés, celui des rennes, la mousse d'Islande, etc., forment une végétation unique dans notre coin de terre. Une histoire des tourbières termina cette promenade agréable que l'on souhaite voir se répéter par d'autres équipes de collègues sous la conduite du même cicerone !

Au cours d'une brève partie administrative, la section entendit deux collègues rapporter sur la loi des traitements et sur l'AVS, décida de maintenir l'activité de son Chœur mixte, fixa son prochain synode. Et la journée s'acheva dans l'ambiance que savent créer nos collègues delémontains et par une dernière visite des Colonies de vacances de la ville de Delémont, aux Creux-des-Biches.

Le correspondant de l'Ecole bernoise s'exprime ainsi : « D'aucuns penseront que nous avons mis les bouchées doubles pour cette sortie. Qu'ils nous pardonnent, il y a tant de synodes où l'on s'ennuie !... » Nous partageons entièrement son point de vue...

H. Reber.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### DOCUMENTATION, SAVOIR, CULTURE

J'admire l'effort de documentation entrepris par l'*« Educateur »* et ses collaborateurs depuis quelques années. Je l'admire sans réserve comme œuvre commune de travailleurs dispersés, et le loue de fournir au corps enseignant une source sûre et rapide de renseignements pouvant illustrer une leçon, des données permettant de situer un problème dans la réalité vivante et non plus dans la fantaisie. Une telle source manquait cruellement aux maîtres d'autrefois.

A vrai dire, je préfère les données qui apportent des faits qu'il est nécessaire de connaître à celles dont l'ignorance est parfaitement indifférente, celles qui servent à l'étude d'un sujet particulièrement important à celles qui n'ajoutent rien à la valeur de celui qui les possède. Je ferais donc beaucoup de réserves à ce moyen d'enrichir l'étude si cette pluie de notions devait s'abattre sur l'école et la submerger. Je suis certain, du reste, que le bon sens des maîtres empêche cette erreur.

On s'est ému dans le public des appréciations du *« Bulletin officiel »* du Département vaudois de l'Instruction publique au sujet des résultats des derniers examens annuels. Un journal croit nécessaire de rappeler l'école à son devoir de cultiver la mémoire et de ne pas exagérer la part de l'observation, pas même celle du raisonnement. Appréciation d'amateur superficiel : la mémoire n'est pas un point de départ ; elle est le point d'arrivée naturel, pour toute intelligence normale, d'un enseignement non dispersé. Elle est une résultante. Toutes les observations bien dirigées concentrées sur un centre d'intérêt nettement déterminé laissent des traces certaines dans la mémoire. A une condition, cependant : elles ne deviennent utiles et définitives que fortifiées par le raisonnement, par l'établissement du rapport entre les effets et les causes, si elles sont implantées par l'exercice, si elles ne sont pas trop nombreuses pour s'effacer les unes les autres. Le slogan : **enseigner, c'est choisir**, reste vrai. Le tout est de bien choisir, de ne pas se disperser, de ne pas faire l'essentiel de ce qui est accessoire, d'éviter que les arbres empêchent de voir la forêt. Quant à la fameuse orthographe, à laquelle on revient toujours, elle reste avant tout un fait d'observation et d'intelligence, d'exercice de la mémoire visuelle pour l'orthographe d'usage, et du raisonnement pour l'orthographe d'accord avec celle des mots dérivés ; l'art de sérier les difficultés fait le reste.

Nous avons la conviction qu'une étude ainsi conçue, vivifiée par la méthode active, ne peut échouer auprès d'intelligences normales. Si elle ne donne pas les résultats voulus, il faut en rechercher la cause dans l'oubli des quelques principes généraux que nous venons de rappeler, que cet oubli soit affaire individuelle ou générale.

Comme toujours, c'est à l'arithmétique et au français qu'on en revient dans les reproches faits à l'école. Je laisserai toutes considérations concernant la première de ces branches à ceux qui en ont pratiqué l'enseignement dans toute leur carrière. J'ai enseigné le français huit ans à

l'école primaire et une dizaine d'années dans les deux classes inférieures de l'Ecole de Commerce. C'est peu pour émettre des avis autorisés ; c'est assez pour permettre des remarques aptes à faire réfléchir. Divagations d'un vieux maître hanté par ses souvenirs ? Je n'en suis pas juge !

Avant l'adoption du programme de 1899, les classes primaires vaudoises ont été laissées quelques années sans manuel de grammaire ; le seul instrument de travail dont elles disposaient pour le français était alors le livre de lecture. C'est sur cette unique base qu'il fallait donner aux élèves la notion des parties du discours, faire l'étude de chacune d'elles, et de ses subdivisions, les scruter par l'analyse, étudier les effets des genres et des nombres, des rapports des mots entre eux, de leur groupement en propositions et en phrases, de leur succession logique pour l'expression des idées, bref parcourir tout le long chemin qui mène du langage rudimentaire apporté par l'enfant de sa famille jusqu'à une connaissance de sa langue maternelle estimée suffisante. Pas de manuel de grammaire théorique et d'exercices, pas de cours de composition tout préparé, pas de livre de dictées, le seul livre de lecture ! Que nos jeunes maîtres pourvus des manuels actuels se supposent un instant revenus à ce stade !

Et pourtant, ce dénuement m'a contraint à une expérience qui m'a été utile dans toute ma carrière. Il fallait tout bâtir. La langue maternelle étant au centre, il fallait pratiquer par nécessité cette concentration dont on proclame toujours à nouveau la nécessité sans en trouver jamais la clé : leçons de choses, étude de la nature, observation du milieu ambiant, puis avec le temps, géographie et histoire, étaient appelés à la rescouasse pour fournir des sujets d'élocution, de rédaction et de composition. Le livre de lecture fournissait pour certains d'entre eux des modèles à imiter dans la mesure du possible ; des fragments de textes lus ou inconnus devaient des dictées dont l'élève pouvait contrôler lui-même l'orthographe ; d'autres étaient arrangés pour faire exercer une difficulté grammaticale donnée. Impossible de se perdre dans les subtilités : il fallait s'en tenir à l'essentiel, y revenir toujours, raisonner à la nature des mots, le pourquoi de leurs modifications.

Avec 50 élèves de 10 à 16 ans, la division stricte en « degrés » n'était respectée que de loin ; les élèves du degré supérieur répétaient parfois les éléments en écoutant leurs cadets, qu'ilsaidaient à gravir les marches du savoir — paralytiques venant au secours d'aveugles sous la haute direction du maître ! Chemin montant, chemin malaisé, mais qui, cependant, aboutissait à des paliers d'où, après quelque répit, on pouvait repartir plus loin. De toute nécessité, le livre de lecture était l'outil constant ; il en portait les stigmates. Il n'aurait pas été possible de le retirer au bout de l'année pour le remettre à un autre élève ; dans de nombreux textes, on avait souligné les termes présentant une particularité donnée de sens, de dérivation, d'orthographe d'usage, d'accord de participe, etc. ; dans d'autres, on avait noté en marge le devoir de permutation à en tirer. Tout cela sans préjudice de la leçon de lecture proprement dite, qui avait été le point de départ.

Certes, je ne souhaite pas que l'on en revienne à ce stade rudimen-

taire des moyens d'enseignement. Mais je me demande si leur richesse excessive ne devient pas une cause de dispersion nuisible à la mémorisation et à l'acquisition de l'essentiel. Il conviendrait en tout cas de ne pas les multiplier au delà du réalisable et de les coordonner quand c'est possible. Le fait est que, en reprenant plus tard mon expérience de l'enseignement du français avec des élèves secondaires, je me suis senti tout naturellement ramené à rendre au livre de lecture une part tout au moins du rôle que je lui avais attribué autrefois par contrainte. Différemment, sans doute, et en connection avec les autres manuels de langue dont je disposais maintenant. Et j'ai été étonné et réconforté de constater combien certaines difficultés s'allégeaient par ce moyen. Mais j'ai vu aussi l'avantage de l'enseignement de la grammaire avec des manuels appropriés, simultanément dans la langue maternelle et dans l'allemand et l'anglais. Je note ce qui suit à l'intention des maîtres de classes primaires supérieures.

On nous reproche de trop observer, de trop raisonner, et de ne pas assez mémoriser ? Appliquée à la grammaire, cette opinion repose sur le préjugé qui veut que la langue soit une chose statique, dont on n'a pas, à l'école, à observer les modifications. Grave erreur, négligence d'une source d'intérêt qui peut rendre sa langue vraiment vivante aux yeux de l'élève !

J'ai fait cent fois, dans mes leçons d'allemand et d'anglais, l'expérience suivante : au moment d'aborder l'étude du futur, je posais à mes élèves la question : Le futur est-il en français un temps simple ou composé ? Invariablement, et avec une seule exception dont il me souvienne, tous, même ceux qui me venaient de collèges, m'ont répondu : un temps simple ! Il suffisait alors d'écrire au tableau :

j'aimer-ai, tu aimer-as, il aimer-a, ils aimer-ont ;

je servir-ai, tu servir-as, il servir-a, ils servir-ont ;

je rendr(e)-ai, tu rendr(e)-as, il rendr(e)-a, ils rendr(e)-ont,

et autres exemples analogues, pour qu'aussitôt s'impose à eux la loi de composition du futur dit simple au moyen de l'infinitif du verbe à conjuguer et du présent de l'auxiliaire **avoir** pris comme terminaison (**j'ai à aimer, à servir, à rendre**). La simplification phonétique des 1re et 2me personnes du pluriel, le cas de formes populaires restées vivantes dans le futur (**viendrai, tiendrai**), celui des verbes en **oir** (infinitif dialectique ; en patois vaudois **voir = verre**), s'expliquaient ensuite facilement. La formation du futur allemand au moyen de l'auxiliaire **werden**, celle du futur anglais avec **shall** et **will**, toujours accompagnés de l'infinitif, perdrat alors de son étrangeté. Et du même coup l'attention de l'élève était appelée sur l'analogie de pensée et de formation entre les langues aryennes, qu'elles aient ou non franchi l'étape synthético-analytique.

J'ai entendu Ferdinand Brunot préconiser l'introduction du vieux français au programme primaire. Je ne crois pas cette idée réalisable, encore que quelques textes bien choisis du 16me siècle pussent être singulièrement révélateurs pour beaucoup d'enfants intelligents. Sans aller aussi loin, on peut éclairer de nombreux faits morphologiques par la dérivation, et expliquer maintes particularités par un coup d'œil sur la langue d'hier. Ainsi s'expliquent, par exemple, le pluriel de **al** en **aux**, la fré-

quente transformation de **l** en **u** (**mal dire, maudire ; cheveu, chevelu ; chaud, chaleur ; marteau, marteler**), la curieuse origine de **x** se substituant à **s** après les voyelles **au** et **eu**, les vestiges de déclinaison dans le pronom relatif, la présence de trois racines dans la conjugaison des verbes **être** et **aller**, la carrosse devenant **le carrosse** à la suite d'un lapsus de Louis XIV, la présence d'un **c** dans les dérivés de **lait**, de **fait**. La constitution de familles de mots dérivés ou composés fait resurgir des racines anciennes, apparaître des parentés de lettres insoupçonnées. Cent autres constatations morphologiques ou orthographiques en apparence inexplicables prennent figure d'anecdotes montrant la langue en mouvement continué, vivant et se transformant avec la pensée et l'usage. Ce ne sont pas là choses à apprendre et à mémoriser, ni même à mettre dans les manuels, mais à faire constater pour éveiller l'instinct linguistique. Habituer les élèves à scruter les mots pour en discerner la racine, les préfixes et les suffixes, les parentés de sens et de forme qui les unissent, les modifications qu'ils subissent au cours du temps, c'est leur rendre sensible non seulement l'évolution du langage, mais celle de la société dans laquelle ils sont appelés à vivre. Leur faire pressentir des lois dans cette évolution, c'est développer leur esprit scientifique.

Ces considérations à bâtons rompus nous ont amenés loin, en apparence, de notre point de départ. En apparence seulement. J'ai voulu marquer la différence entre les faits de documentation qui sont utiles à retrouver quand on en a besoin et d'autres faits qui sont des éléments de culture générale. J'ai plaidé la valeur et la nécessité de l'observation et du raisonnement dans un domaine déterminé. Tous deux sont des éléments essentiels de la formation de l'esprit, des bases de la culture à acquérir. Y renoncer même partiellement serait une démission de l'une des tâches primordiales de l'école ; le tout est de proportionner l'effort à l'âge des élèves et au but momentané à atteindre. Et la simple énonciation de cette mise en garde ne fait qu'établir une fois de plus l'énorme complexité des problèmes pédagogiques.

Ernest Briod.

## LA MUSIQUE ET LA RÉÉDUCATION DES ENFANTS

Dom Guido Visendaz, l'ardent créateur du Village d'enfants de Silvi Marina nous confiait l'autre jour, avec la foi si sympathique qu'on lui connaît : « Je ne veux pas rendre à la rue ces enfants de la rue, je veux les rendre à la société ».

Et, à son insu peut-être, dom Guido a condamné par là bien des rééducateurs qui, d'ailleurs, pleins de bonnes intentions, rêvent de faire de ces petites âmes déchirées et salies quelque chose de neuf, mais se contentent de donner à ces « enfants de la rue » un bagage moral, une vision saine des choses et de la vie sans songer un instant au milieu dans lequel ils auront à vivre plus tard sans jamais parvenir à réaliser cette synthèse nécessaire entre l'individu et la société.

On ne dira jamais assez qu'il ne sert à rien d'inculquer des notions tant qu'elles ne sont pas dans la structure même de la personnalité ; ce

ne sont pas des **principes** moraux qu'un inadapté doit acquérir, mais bien plutôt un **sens** moral. Trop d'enfants sortis de maisons de rééducation n'ont jamais pu s'assimiler à la masse sociale et ont sombré, définitivement cette fois, dans la haine et le dégoût.

Toute éducation qui, négligeant volontairement le fait social, se propose seulement de stimuler la personnalité, d'élargir les rêves et l'horizon de l'enfant sans tolérer jamais de limitations inhibitives, n'en est pas une. Moins encore celle où l'on apprend à l'enfant à se soumettre tacitement à toutes les contingences sociales, en éliminant ses réactions spécifiques, ses données intérieures et qui se propose simplement de faire de lui un « enfant comme les autres ».

Une seule forme de rééducation nous semble valable et effective : celle qui, se dégageant de toute idéologie « a prioriste », sans perdre de vue les données sociales ou individuelles, compte avec les deux. Par elle seule, l'enfant pourra plus tard se heurter à l'inertie sociale, vivre dans la réalité et la brutalité du monde, mais en fonction de ses données intérieures et, gardant cette harmonie vitale, ce pouvoir de croire en la beauté, en dépit de tout, il n'espérera de bonheur qu'en lui.

C'est tout un programme de rééducation, le plus dur, mais le plus passionnant qui soit, et nous voudrions montrer dans quelle mesure la musique, cet **art éducateur par excellence** (Platon) en permet la réalisation. Le mérite essentiel de la musique est précisément d'atteindre et d'englober à la fois tous les aspects de cet être excessivement complexe qu'est l'individu social, et en même temps qu'elle développe la sensibilité et le goût de l'enfant, d'éduquer son sens social.

Non pas que nous préconisions une éducation musicale spécialisée pour chaque enfant ; ce serait parfaitement inutile s'il n'y a pas d'intérêt et d'aptitudes. Mais lorsqu'on connaît pour en avoir vu des exemples vivants et significatifs, l'influence extraordinaire que peut avoir sur la jeunesse une éducation musicale collective, on ne peut nier la valeur pédagogique de cet art. Sans aucun doute, les rééducateurs possèdent là, (ils n'en sont pas tous conscients) un moyen étonnant, et nous pensons plus particulièrement au **chant** et à la **rythmique**.

**L'éducation musicale est souveraine, parce que le rythme et l'harmonie ont, au plus haut point, le pouvoir de pénétrer dans l'âme et de lui conférer la grâce et l'harmonie** (Platon). Le grand philosophe grec avait déjà entrevu des ressources éducatives inépuisables de la musique, dans sa fameuse **République**, il fait une large place à la pratique du chant. De nos jours, et de plus en plus, les rééducateurs considèrent la musique comme l'un des éléments indispensables à leur travail ; les résultats sont merveilleux, mais non pas surprenants, car l'on saisit d'emblée les avantages divers d'une éducation dont la musique est le fondement.

On devine, en effet, l'importance psychologique de la pratique du chant : c'est pour l'enfant inadapté, souvent douloureusement éprouvé, un élément d'extériorisation ; en chantant de tout son être, l'enfant libère malgré lui et sans même qu'il en prenne conscience, des charges affectives, positives ou négatives, qu'il a dû refouler durant de longues années.

La musique chorale laisse donc à l'enfant cette façon spécifique de réagir sans qu'il ait à en souffrir. Mieux encore, tout en permettant cette libération, elle impose une contrainte, un contrôle constant de l'enfant sur lui-même et l'absorbe à tel point qu'il est obligé de sortir de son drame personnel et de le projeter dans un acte collectif ; l'enfant chante dans un groupe et, de ce fait, est obligé de rétablir en lui, à chaque instant, un équilibre dont il pourrait peut-être se passer s'il chantait seul... dans la mesure évidemment où le rééducateur parviendra à décentrer l'amour-propre de l'enfant afin de réaliser l'homogénéité du groupe ! C'est dans cette intention d'ailleurs que les éducateurs font chanter leurs enfants en public et il est toujours émouvant d'entendre ces petites âmes solitaires et sauvages chanter avec tant d'ardeur commune et de compréhension.

Nous pouvons entrevoir dès lors l'apport essentiel de la musique dans ce domaine ; nous serions tenté de dire si nous n'avions peur de dépasser quelque peu la réalité qu'une bonne éducation musicale est en même temps une rééducation sociale. Il n'est pas très nouveau de rapprocher **société et musique** ; il n'y a qu'à songer à l'évolution étrangement parallèle qu'ont suivi l'art musical d'une part et l'état social de l'autre, pour se persuader qu'une éducation de l'un servira celle de l'autre.

Il n'est du reste qu'à étudier les formes successives de la société et de la musique à travers les âges : d'abord, chez les tribus primitives, le rôle du chant dans la magie ; plus tard, l'idéal grec qui voulait réaliser l'unité de l'Etat par la musique ; l'emploi toujours plus effectif de celle-ci dans les diverses formes de religions jusqu'à l'apogée du chant au moyen âge ; le plain-chant y a été un élément prépondérant d'éducation et d'évolution sociale. Puis nous retrouvons ce parallélisme à l'époque classique romantique et de nos jours, en considérant l'individualisme toujours plus marqué de la société et de l'art contemporain. C'est donc au moyen âge que la musique sous sa forme chorale a été le lien social le plus puissant.

Or, tous les délinquants, les inadaptés, ne sont pas des êtres associaux ; il y a peu de vrais petits vagabonds (y en a-t-il en fait ?) qui aiment à traîner sur les routes, à fuir la société. Apprendre donc à l'un d'eux à chanter, c'est lui donner un instrument de pénétration, de communication, c'est rétablir un lien social entre lui et autrui, c'est lui imposer une discipline collective et individuelle tout à la fois et c'est former « **un être collectif qui concentre sa pensée, son verbe, son sentiment dans un acte commun** » (Combarieu).

Pour toutes ces raisons, pour la seule encore qu'elle précise et stimule la personnalité et qu'elle permet une éducation indispensable du goût (car quoi qu'on en dise, le goût est une chose qui s'éduque au même titre que s'affirme le mauvais goût). La musique est un élément de rééducation parmi les plus larges et les plus réels.

Nous ne voudrions pas terminer cet article sans parler de la rythmique. Peu de centres l'ont conçue comme un moyen de rééducation et c'est regrettable. Ils trouveraient là des ressources inattendues. La rythmique présente tous les avantages que nous avons déjà cités, mais il se

pourrait même qu'elle soit encore plus effective que le chant en ce sens qu'elle est une expérience physique, qu'elle établit sur un plan différent un contact plus facile et plus saisissable et qu'elle permet une extériorisation plus concrète et par conséquent plus entière.

**Nous avons plus de paresse dans l'esprit que dans le corps et de bonnes habitudes corporelles peuvent créer de bonnes habitudes de l'esprit** (La Rochefoucault). Cette maxime résume mieux que nous ne pourrions le faire tout ce que la rythmique nous semble comporter de profits en matière de rééducation.

Actuellement, les hommes et les femmes sont de plus en plus nombreux qui ont choisi cette vocation de rééducateurs. Ils ont en eux beaucoup de bienveillance, de richesses, mais ils n'en ont jamais assez, car des milliers d'enfants sont encore abandonnés par la société et livrés à eux-mêmes ; et ne réussirait-on qu'à leur apporter ce goût de la musique, ce besoin constant de chanter ensemble, qu'on leur aurait ainsi fait un don précieux et digne d'eux.

Que ce soit à Silvi Marina, à Ker Goat, à Moulin-Vieux, à Veyrier ou ailleurs, lorsqu'on entend chanter un groupe d'enfants libres de toute contrainte, sauf celle de chacun d'eux sur lui-même, lorsqu'on sent tous ces regards, toutes ces voix, toutes ces âmes fondues dans une telle ardeur, on a la certitude joyeuse qu'ici on prépare l'enfant à la vie, on le respecte, on l'éduque, on l'aime.

*Anne Magnenat-Bourquin.*

## LE PROBLÈME DE LA COMMUNAUTÉ A L'ÉCOLE

Echos du cours de Freidorf (22 et 23 juillet 1949)

Une quarantaine de personnes ont suivi ce cours (dont six Romands !); cours présidé par M. Faucherre. Les discussions animées et les échanges de vue ont prouvé l'actualité du sujet choisi par le séminaire coopératif de Freidorf.

Sujet d'actualité. En effet, comme nous l'a clairement démontré M. Edg. Milhaud, de Genève, nous vivons une époque où se constitue une multitude de structures communautaires, sur tous les plans, même international (l'ONU et toutes ses organisations). Mais, si le corps de la communauté s'enfle démesurément, nous constatons que l'esprit de communauté ne se développe pas dans les mêmes proportions. Et, c'est là le mal ! « Il est essentiel de distinguer entre la communauté comme réalité — c'est-à-dire comme groupement existant de personnes physiques ou morales — et l'esprit de communauté, qui est l'attachement profond et fervent à la communauté elle-même et aux intérêts matériels et surtout moraux qui sont sa raison d'être. Cet esprit est aussi désigné comme esprit de solidarité ». Aussi la tâche de notre temps est-elle de dépasser la démocratie politique (cette œuvre d'émancipation politique et humaine des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles et de la première moitié de ce siècle) en la complétant par la démocratie sociale (c'est-à-dire la pénétration des principes démocratiques dans les conditions de base de la production

et de la distribution des biens qui correspondent aux nécessités de la vie — en d'autres termes, des richesses). Divers moyens peuvent nous permettre d'y arriver, d'après M. Milhaud :

- en favorisant le développement de l'esprit de communauté ;
- par l'éducation communautaire ;
- par la communauté coopérative (qui est un type particulièrement heureux et équilibré de communauté, par la synthèse essentielle de la liberté et de l'organisation). Car, comme le dit le Dr Fauquet, « le but de la coopération est de faire des hommes, des hommes responsables et solidaires, pour que chacun d'eux s'élève à une pleine vie personnelle, et, tous ensemble, à une pleine vie sociale ».

Précédant ce magistral exposé, M. Binswanger, de Kreuzlingen, nous avait défini la communauté humaine, forme primitive de l'existence au même titre que l'individualité. Il l'avait définie en tant que « nous », dans le sens de l'amour, de l'amitié, de la sympathie, en tant que communauté de sang, de race, de sentiments, en un mot, en tant que communauté de vie, en opposition avec la société et l'Etat, en opposition avec l'« on » et la masse.

Puis M. Guenther, directeur de l'Ecole normale de Bâle, nous présenta les idées de Pestalozzi sur l'éducation communautaire dans la famille et à l'école. Il en tira des enseignements pour le temps présent et pour notre école publique (si lente à évoluer !) En conclusion, il propose qu'on détermine les besoins tout à fait indispensables que l'école doit satisfaire, et, est d'avis que, pour satisfaire ces besoins dans une école, semblable à celles que nous avons actuellement, la matinée devrait suffire, tandis que l'après-midi serait réservé à une occupation libre des élèves sous la direction et les conseils du maître. Les enfants devraient alors apprendre à faire d'eux-mêmes quelque chose de bien. Ils auraient aussi la possibilité de former eux-mêmes, librement, des groupes de travail plus ou moins grands. D'un bon esprit communautaire, il résultera un encouragement au travail qui conduirait à des actes. Les conditions seraient ainsi posées pour que puissent se manifester et être appréciées des valeurs humaines qui seraient à la portée des jeunes hommes et pour lesquelles ceux-ci pourraient s'enthousiasmer. « Restons fidèles à Pestalozzi : nous ne voulons ni créer, ni ordonner la communauté, mais la laisser croître et favoriser son épanouissement. Nous sommes destinés à vivre en communauté ; nous en avons reçu la capacité : c'est une partie de notre être, de notre « nature », comme dit Pestalozzi, et nous devons ne pas vouloir autre chose que « d'aider la nature dans sa recherche de sa propre évolution ».

Cet exposé fut très bien complété par celui de M. Burren, chef de l'office cantonal d'apprentissage à Aarau, qui analysa la situation actuelle de nos écoles (compétition, individualisme) et les exigences de la vie professionnelle d'aujourd'hui (collaboration, travail en équipes). Il conclut en faisant la distinction entre le « travail forcé » et le « travail libre » auquel il faudrait donné plus d'importance et qui serait mieux exécuté en groupes de travail. « Il faut encourager l'individualisme en permettant à chaque élève de s'incorporer au travail communautaire selon ses capa-

cités et son caractère. La collaboration et la subordination ne doivent pas provenir d'une contrainte, mais d'une persuasion intérieure. Il est nécessaire d'insister constamment sur l'action réciproque de l'obéissance d'une part et du commandement d'autre part. »

Nul n'était, ensuite, mieux à même de nous parler des coopératives scolaires, que M. Colombain, ancien chef du B.I.T. Les coopératives scolaires sont répandues dans environ 30 pays (il y en avait une vingtaine en Suisse en 1947). Leurs buts ? Elles veulent contribuer à développer la personnalité et l'esprit de communauté ; elles veulent servir à améliorer la situation matérielle et spirituelle de l'école. Leurs activités ? Embellir la classe, améliorer et multiplier les moyens d'enseignement, améliorer l'hygiène, organiser des excursions et des visites, etc. En agissant eux-mêmes et en unissant leurs efforts, les élèves acquièrent plus que la chose elle-même ; ils acquièrent l'habitude de penser personnellement, mais aussi celle de penser ensemble et d'agir ensemble. « Former des hommes capables de pratiquer pleinement le self-help et de le comprendre, en même temps que de comprendre et de pratiquer pleinement l'entraide, c'est créer un type de citoyens éduqués à la fois à l'autonomie et à la solidarité, à l'individualisme et à l'altruisme, à la vie personnelle et à la vie sociale ; un type d'homme ayant le goût de la liberté pour soi-même et pour les autres, la volonté d'agir en propre et une volonté égale d'harmoniser son action avec celle de ses semblables, les besoins d'être fortement soi-même et celui de comprendre autrui. C'est, en bref, créer le coopérateur. »

Pour terminer le cours deux expériences vécues nous furent présentées. La première par M. Hugi, maître secondaire à Granges : il a lancé la « semaine de la politesse, de la reconnaissance et du service » avec l'appui des autorités scolaires. Les résultats furent très réjouissants puisque spontanément un groupe de jeunes filles se constitua, s'engageant à ne pas boire de boissons alcooliques, à soigner les tombes et à honorer tout spécialement les personnes âgées ; d'autre part quelques élèves constituèrent une coopérative pour l'achat et la vente de graines pour les oiseaux.

La deuxième expérience fut présentée par M. Perret, instituteur à Chaumont s. Neuchâtel. Après un rapport sur les coopératives scolaires de Suisse romande, il nous fit part de ses expériences personnelles (rejoignant l'exposé de M. Colombain). Il développa le sujet en nous faisant remarquer que certaines techniques scolaires (techniques Freinet spécialement) contribuent au développement et à la vie des coopératives scolaires : imprimerie à l'école, expression libre, journal scolaire, échange interscolaire. Une exposition de journaux scolaires clôtura ce beau et vivant travail.

Nous espérons, par cet aperçu, malheureusement trop sommaire, vous avoir montré la valeur d'un tel cours et vous avoir fait sentir la nécessité d'une éducation communautaire de nos enfants, citoyens du monde de demain.

C. Vaucher.



## Ecole d'Etudes sociales, Genève Subventionnée par la Confédération, l'Etat et la Ville.

**Formation professionnelle d'assistantes sociales** (protection de l'enfance, etc.)  
de directrices d'établissements hospitaliers, secrétaires d'institutions sociales. **Ecole de bibliothécaires - Ecole de laborantines.** Des auditeurs sont admis à tous les cours. **Pension et cours ménagers au Foyer de l'Ecole.**

**PROGRAMME ET RENSEIGNEMENTS : MALAGNOU 3 — TÉLÉPHONE 4.15.90**

## CROISIÈRES EN MÉDITERRANÉE

*à bord des paquebots-transatlantiques Vulcania et Saturnia*

Les voyages précédents à destination de **CAPRI** n'ayant pu satisfaire toutes les demandes et celui du 7 septembre étant déjà complet, nous avons décidé d'organiser un voyage supplémentaire, de 9 jours au lieu de 10, qui partira le 10 octobre : Fr. 377.—. Le dernier voyage d'automne, de la série « **CAPRI** », partira le 3 novembre, comme déjà annoncé, 10 jours, Fr. 395.—. Autres voyages en cours d'inscription : **VENISE** : 6 jours Fr. 185.—, départ 18 septembre et 17 octobre. **ROME** : 7 jours Fr. 285.—, départ 3 octobre, visites de Sienne, Florence, Pise et Gênes.

Tous renseignements à l'agence :

**« TOURISME POUR TOUS »**

Place Pépinet 3

LAUSANNE

Tél. 3.14.67

Bibliothèque  
Nationale Suisse  
Berne

J. A. - Montreux

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 2 63 70

# POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

## SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S.P.V.

*Etes-vous assuré  
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à  
**M. F. PETIT**

Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

Depuis  
1891  
NOTRE DEVISE  
que de la  
QUALITÉ



Confection et mesure pour Dames et Messieurs

Qualité et prix avantageux

# Aux Galeries du Léman

Vevey • Tél. 5.22.42 • Service à domicile par camionnette

MONTREUX, 10 septembre 1949

LXXXV<sup>e</sup> année — № 32

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

# ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chaboz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

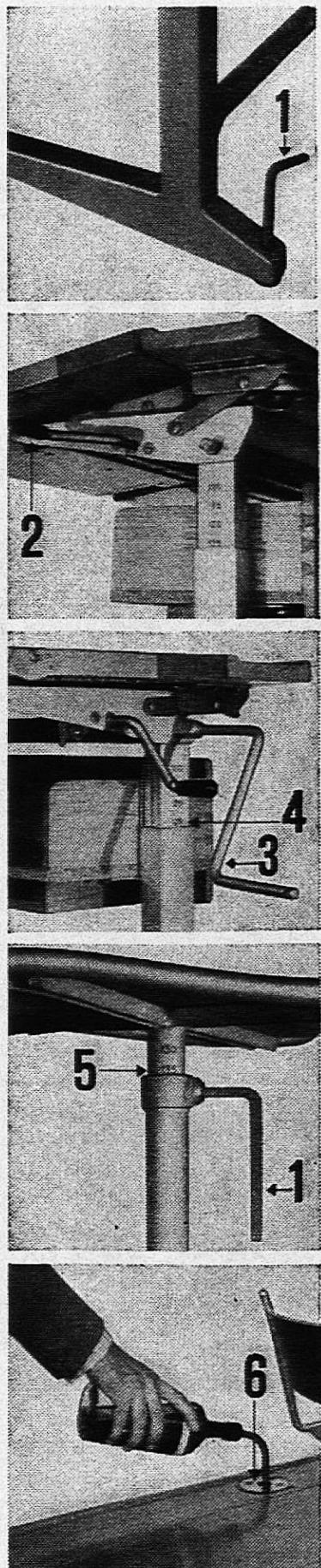
Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S.A., Montreux, Place du Marché 7, Tél. 6 27 98

Chèques postaux II b 379

---

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



## **Le mobilier scolaire Embru est le seul qui grandit avec nos enfants du premier au dernier jour d'école**

Il crée une atmosphère saine et libre dans les classes, il contribue considérablement à communiquer aux enfants un sens d'ordre et de maintien. Plus de transports de bancs lors d'un changement de classe ! Demandez notre liste de références.

- 1** Clef (détenue par l'instituteur) servant à ajuster ou à rajuster la hauteur des sièges et à fixer les tables sur un sol inégal.
- 2** Manivelle (desservie par l'élève) servant à incliner ou à redresser la planche du pupitre pendant les leçons.
- 3** Clef (détenue par l'instituteur) servant à ajuster ou à rajuster la hauteur de la table.
- 4 5** L'échelle au centimètre au pupitre ainsi qu'au siège, permet d'accorder le meuble sur la taille de l'élève.
- 6** Encriers de sécurité brevetés.



**Usines Embru SA Ruti (Zurich)**

# 50 ans de T. S. F.

## Grande exposition rétrospective

organisée par le dpt Radio-Inno

- ★ Démonstrations de liaisons radiophoniques par station émettrice sur ondes courtes
- ★ Exposition de postes anciens et modernes
- ★ Présentation d'appareils militaires suisses et américains
- ★ Cette exposition digne d'intérêt pour les élèves des degrés supérieurs est ouverte au 2me étage des

Grands Magasins

**INNOVATION** S.A. LAUSANNE

**Winterthur**  
**ACCIDENTS**

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur

Conditions de faveur pour membres de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
contractant des assurances individuelles et de responsabilité professionnelle

# Ecole Pratique de Radio-Electricité

Reconnue par la Direction générale des Postes, Télégraphes et Téléphones

9 b-11 rue Beau-Séjour

**LAUSANNE**

*Formation professionnelle supérieure, à partir de l'Ecole primaire, de techniciens spécialisés pour l'industrie et le commerce radio-électriques.*

*Son diplôme de sous-ingénieur radio-électricien entraîne la délivrance par l'Administration des P. T. T. de la carte de légitimation de première classe.*

*Programme sur demande.*

## **Floriana**

**LAUSANNE**

Direction: E. PIOTET

Sussex Villa      Pontaise 15

Téléphone 2.92.27

**INSTITUT PÉDAGOGIQUE PRIVÉ**

Préparation sérieuse et approfondie de gouvernantes d'enfants, institutrices privées et de mères de famille.

Placement des élèves diplômées assuré

Début des cours: **20 septembre**

## **COLLÈGE PIERRE VIRET**

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A : Elèves de 9 à 15 ans

Section B : Elèves à partir de 15 ans

MATURITÉS, BACCALAUREATS

ENTRÉE AU GYMNASSE

RACCORDEMENT AUX COLLÈGES

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

Téléphone 3 35 99

Paul Cardinaux, directeur